



## PRODUITS INTERDITS

Je soussigné (e) .....

Déclare avoir bien été informé que l'envoi de marchandises dangereuses telles que :

- Les articles explosifs (armes et munitions, pétard, fusées, feux d'artifices, signaux de détresse...)
- Gaz comprimés, réchauds de camping gaz, recharges de gaz, pulvérisateurs, aérosols.
- Inflammables (allumettes, briquets, peintures, vernis, essence...)
- Produits corrosifs, oxydants (acides, batterie humide, soude ou potasse, mercure (ex .thermomètre, baromètre...)
- Produits toxiques, agents étiologiques (microbiens)
- Matières radioactives
- Produits ménagers (peinture, aérosols, poudre à blanchir, eau de javel...)
- Stupéfiants
- Biens culturels (œuvres d'art et trésors nationaux)
- Contrefaçons
- Ainsi que tous produits interdits ou nuisibles sur le territoire français ou Européen.

*Est strictement interdit dans les effets et objets personnels, et que ma responsabilité (civile ou pénale) sera engagée au cas ou de tels articles figuraient dans mon expédition.*

Fait à.....

Le .....

Signature





## DECLARATION SUR L'HONNEUR (2)

PRODUITS INTERDITS	OUI	NON	QUANTITES
Drogues, Stupéfiants, Psychotropes			
Déchets au sens de la directive 2006/12/CE			
Ivoire			
Contrefaçons			
Produits ou objets comportant des images ou représentations de mineurs à caractère pornographique. Produits à caractère pornographique.			
Végétaux ou extrait de végétaux (figurant à la Convention de Washington; sans CITES)			
Armes et munitions (sans autorisation)			
PRODUITS AUTORISES (*)	OUI	NON	QUANTITES
Médicaments			
Tabac			
Café			
Thé			
Boissons alcoolisées			
Biens Culturels (à préciser - produit soumis à restriction)			
Armes et munitions (sous réserve des autorisations requises)			
Parfums			
Eaux de toilette			
Végétaux ou extraits de végétaux (à préciser : certains végétaux devant être accompagnés d'un certificat CITES)			
Corne (à préciser - produit soumis à restriction)			
Peaux d'animaux (à préciser - produit soumis à restriction)			
Extrait d'animaux (à préciser - produit soumis à restriction)			
Animaux de compagnie			
Bouteille de gaz (soumis à réglementation)			

(\*) Ces produits sont autorisés dans le cadre de la consommation personnelle et de la réglementation en vigueur ou sous réserve de production de certificat ou d'autorisation spécifique.

